

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Millery et Autreville

La lettre du SIAMA

Mai 2016



Tout d'abord le petit rappel habituel utile pour les nouveaux habitants de nos deux villages : le SIAMA est entré dans sa 6^e année d'existence. Notre station d'épuration écologique grâce à ses bassins plantés de roseaux et sa zone humide est opérationnelle depuis

Un article vous présente son fonctionnement dans cette lettre. Comme chaque année, le Conseil Syndical vous rend compte des dépenses effectuées lors de l'année écoulée ainsi que des choix budgétaires qui ont été faits pour l'année 2016. Notre système d'assainissement fonctionne bien. Ses performances vont être optimisées cette année grâce aux travaux de détournement des eaux claires (ruisseau et sources) d'Autreville sur Moselle qui augmentaient la dépense d'énergie pour le fonctionnement des pompes. Les habitants des deux communes et particulièrement de Millery qui attendaient leur réseau d'assainissement rue du Moulin, rue des Biches et rue des Chenevières seront équipés cette année. Les travaux devraient débutés pendant l'été, quand les entreprises auront été choisies. Le fonctionnement des pompes est surveillé de près. Une bonne nouvelle : les habitants sont raisonnables et les postes de relevage sont relativement peu encombrés par des déchets importuns. On trouve encore trop de lingettes qui n'ont pas à être jetées dans les toilettes mais avec les ordures ménagères. Ces lingettes encombrent encore les réseaux. Un effort doit être fait en ce sens. Rappelons aussi que les roseaux qui traitent nos eaux usées sont vivants! Il est donc interdit de jeter à l'égout peintures, huiles de vidange et autres liquides polluants! Merci de votre compréhension et de votre aide. Les moyens financiers du SIAMA sont limités et toute réparation liée à ces déchets risque d'entrainer une augmentation de la redevance, ce que personne ne souhaite. Elle est d'ailleurs maintenue au même tarif de 2,60 € par m³ cette année.

Bonne lecture!

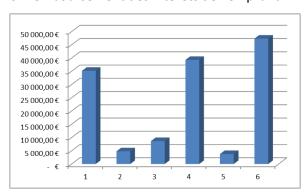
Le président du SIAMA - Jean-Jacques BIC

Les comptes du SIAMA en 2015

Rappelons d'abord quelques chiffres. Le coût total des travaux — réseaux neufs de collecte, 3 postes de relevage, station d'épuration, travaux encore à venir, se monte à 2 millions d'euros. Pour les financer, le SIAMA a emprunté 1 million d'euros sur une durée de 30 ans et a bénéficié de 1 million d'euros de subventions. La STEP a coûté quant à elle 371 000 €.

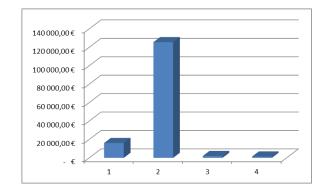
Dépenses de fonctionnement → 143 108 €

- 1- Charges à caractère général (eau, électricité, entretien, assurances, réparations, maintenance, ...)
- 2- Frais de secrétariat
- 3- Reversement à l'agence de l'eau
- 4- Dotation aux amortissements
- 5- Indemnités
- 6- Remboursement des intérêts de l'emprunt



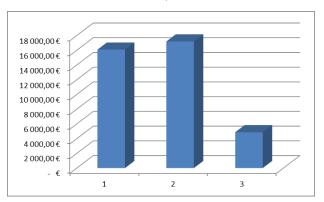
Recettes de fonctionnement → 145 083 €

- 1- Amortissement des subventions
- 2- Redevance assainissement et Participation à l'Assainissement Collectif des constructions neuves
- 3- Prime de l'agence de l'eau
- 4- Recettes diverses



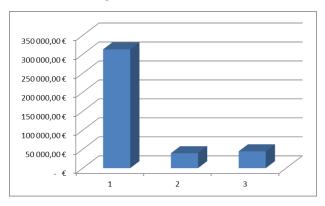
Dépenses d'investissement → 39 523 €

- 1- Amortissement des subventions
- 2- Remboursement du capital de l'emprunt
- 3- Investissements divers (petits travaux)



Recettes d'investissement → 396 652 €

- 1- Excédent d'investissement des années précédentes
- 2- Amortissement des réseaux
- 3- Subvention Agence de l'eau



Le budget prévisionnel pour 2016

Les dépenses et les recettes de fonctionnement ont été équilibrées pour un montant total de 144 610 €. Ces dépenses sont liées au fonctionnement et à la maintenance du réseau ainsi qu'au remboursement des intérêts de l'emprunt. Les recettes proviennent principalement de la redevance assainissement et de la PAC pour un montant de 100 000 €, des participations des communes pour 11 811 €, de l'Agence de l'eau pour 14 000 € et de la dotation aux amortissements de 16 085 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent quant à elles à 452 234 €.

Ces dépenses sont composées des dotations aux amortissements, du remboursement du capital de l'emprunt et d'une provision pour financer les travaux et les remboursements à venir. Les recettes sont liées au solde de la section d'investissement de 357 128 €, au retour de la TVA sur les travaux pour un montant de 55 800 € et à la dotation aux amortissements de 39 306 €.

Mensualisation de la redevance



La facturation de la redevance se fait en deux temps. Une facture estimative basée sur 40% de la facture de l'année précédente vous est adressée

en juin. La facture définitive, déduction faite de l'acompte, vous est envoyée en décembre.

Le SIAMA a mis en place la possibilité de mensualiser le montant de la redevance. Pour les abonnés qui souhaitent adhérer à ce système, il suffit de compléter les documents de prélèvement SEPA disponibles au bureau du syndicat à la mairie d'Autreville ou sur le site internet de la commune d'Autreville : www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr

Le prélèvement se fait sur 6 mois, de juin à novembre, avec régularisation en décembre.

Secrétariat du SIAMA

Le secrétariat du SIAMA est transféré dans les locaux de la mairie d'Autreville, 4 Grande Rue – Tél. 03 83 24 96 70. Une permanence est assurée chaque jeudi de 14h00 à 18h00. Vous pouvez, en cas de besoin, joindre le président du SIAMA, Jean-Jacques BIC au 06.81.41.41.69 ou par courriel siama54@orange.fr

Fonctionnement de la STEP



Située à la sortie d'Autreville vers Loisy, notre station d'épuration reçoit les eaux usées des deux communes grâce à 3 pompes de refoulement. Les eaux sont filtrées dans les trois bassins plantés de roseaux et épurées par les bactéries qui se développent dans les rhizomes. A la sortie, les eaux propres alimentent une zone humide très végétalisée afin de parfaire l'épuration grâce à l'action du soleil et des différents végétaux dont des saules et de nombreuses plantes aimant l'eau. A la sortie de cette zone humide, les eaux résiduelles transitent par un fossé lui-même végétalisé jusqu'à la Moselle. Une visite de la STEP sera organisée le samedi 18 juin de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Rendez-vous sur place.

<u>La lettre du SIAMA</u> – mai 2016 Directeur de publication : Jean-Jacques BIC

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique